

Dijon, le 2 mars 2020

Madame, Monsieur,

La **Fédération Française des Motards en Colère** défend les droits des motards et des usagers des 2 Roues Motorisés depuis 40 ans et siège au Conseil National de Sécurité Routière (CNSR) en tant qu'association représentative d'usagers de la route.

Elle est **apolitique** et est partie prenante du mouvement social en favorisant l'intervention des motards en tant que **citoyens**. Elle se bat aussi pour la reconnaissance des 2 et 3 roues motorisés comme étant une solution aux problèmes de mobilité en agglomération comme l'ont déjà prouvé la FEBIAC il y a déjà quelques années, et la dernière étude de l'ANSES cet été (voir sources ci-dessous).

En tant que liste candidate aux prochaines **élections municipales**, nous souhaiterions avoir votre position sur trois sujets importants liés à la sécurité routière ainsi que la mobilité urbaine et plus particulièrement, celle des 2 et 3 roues motorisés. Votre temps étant précieux, ce questionnaire se veut simple et rapide, sachant que nous espérons de votre part un développement de vos réponses.

Votre retour sera communiqué à nos adhérents et sympathisants, sur nos réseaux sociaux, site internet et lors de nos réunions d'informations, la seconde ayant lieu le 20 mars, soit à l'entre 2 tours.

Votre retour peut se faire par courrier (*FFMC21 - 188 avenue Jean Jaurès - 21000 DIJON*) ou par mail (*contact@ffmc21.fr*).

Nous vous remercions par avance du temps que vous acceptez de nous consacrer et restons disponibles pour tout entretien et rencontre que vous pourriez souhaiter.

Bien cordialement,

Christelle AUDIGIER, coordinatrice



A découvrir :

Les 5 axes de politique de sécurité routière de la FFMC : https://ffmc.asso.fr/IMG/pdf/2018_06_manifeste8-2.pdf

Sources :

<https://www.febiac.be/public/content.aspx?FID=634> , <https://www.febiac.be/public/content.aspx?FID=540>

<https://www.anses.fr/fr/system/files/AIR2014SA0156Ra-Emission.pdf> , <https://ffmc.asso.fr/plus-de-deux-roues-moins-de>

ELECTIONS MUNICIPALES 2020

La FFMC21 interpelle les candidats

Importance de l'état des infrastructures routières

Les élus locaux, au premier rang desquels les maires, occupent une place primordiale pour améliorer la sécurité de ceux qui circulent dans leur commune ou leur groupement de communes. Il est de la responsabilité du maire de veiller au respect du code de la route et à la bonne information des usagers de la route dans sa commune.

Pour combattre l'insécurité routière en ville, les maires ont trois leviers principaux pour agir :

- l'éducation et la prévention,
- le contrôle,
- l'aménagement des voies de circulation.

La FFMC milite pour de meilleures infrastructures routières (en respectant les préconisations du CEREMA et en s'appuyant sur les spécificités des communes concernées) ainsi que pour une meilleure formation avant la répression (nous avons notamment un agrément Education Nationale pour intervenir dans les collèges).

En tant que future liste gérant la municipalité, quels seraient vos actions sur les infrastructures ?

Seriez-vous prêts à nous recevoir pour que nous vous présentions nos opérations de sensibilisation à la sécurité routière, auprès des collégiens et des usagers en général (actions sur lieux à définir avec vous) ?

OUI

NON

Pourquoi ?

Place du 2 roues motorisés (2RM) dans la mobilité urbaine

Un deux-trois-roues motorisé c'est quatre fois plus léger qu'une voiture moyenne, ça prend quatre fois moins de place et ça met deux à trois fois moins de temps qu'une voiture pour faire le même trajet en zone urbaine. Un usager à deux-trois-roues motorisé, c'est un usager de moins dans les transports en commun déjà saturés en ville

aux heures de pointe. C'est prouvé : la pollution générée par les 2 roues est moindre comparativement aux automobiles.

Considérez-vous que le 2 roues motorisés, du fait de son faible encombrement, peut être facilitateur de la mobilité urbaine ?

OUI

NON

2RM et Zones à Faible Emissivité (ZFE)

Jusqu'à présent la Côte d'Or n'a pas mis en place de zones à circulation restreintes / zones à faibles émissions, travaillant sur d'autres leviers pour réduire les émissions polluantes (développement des transports en communs, mise en place de chaufferies collectives, conserver accessibles les cœurs commerçants des grandes agglomérations)

Quel est votre position sur le sujet de ces zones à faible émissions ?

Si vous deviez prendre une décision de restriction de circulation dans votre commune, autoriserez-vous les 2RM à rouler dans les ZFE, sans distinction de modèle ou d'âge ?

OUI

NON

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire. Vos réponses seront diffusées sur notre site internet, notre facebook et à nos adhérents.